RÉPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 18 novembre 2024 Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en Mairie, le lundi 18 novembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.			
Nombre de conseillers : En exercice : 15	Etaient présents: Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Aline SIMOES, Marie TROUILLET, Christophe VADON, Rémi BESSERER, Véronique LEGENDRE, Alexandre BAUDET			
Présents : 12 Votants : 13	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.			
Délibération n° 57_2024	Absents excusés: Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Yanis ETHEVE, Céline GEORG Secrétaire de séance: Christophe VADON			

OBJET : VENTES DE PARCELLES ROUTE DES HAMEAUX LIEUDIT « SOUS CHAMOUX »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur VEYRAT Gérard et Monsieur RACINE Jean-Philippe, tous deux domiciliés route des Hameaux, proposent à la commune d'acquérir :

- 31 m² d'accotement de la route des Hameaux lieudit « Chamoux » tels que tracés en rouge sur le <u>plan 1</u> ciannexé, soit 9 m² cadastrés A 1119 pour Monsieur RACINE et 22 m² cadastrés A 1120 pour Monsieur VEYRAT.
- 14 m2 tirés de la parcelle A 1057 située en zone UHI1, lieudit « Chamoux », tels que tracés en rouge sur le <u>plan</u> <u>2</u> ci-annexé, soit la parcelle A 1132 d'une superficie de 2 m2 pour Monsieur Gérard VEYRAT et la parcelle A 1133 d'une superficie de 12 m2 pour Monsieur Jean-Philippe RACINE.

Il précise en outre que les 31 m2 d'accotement ne sont pas nécessaires à la bonne conservation de la voie et par conséquent n'appartiennent pas au domaine public routier. Ils peuvent donc être vendus sans enquête publique et que les 14 m2 tirés de la parcelle A 1057 sont du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre à Messieurs VEYRAT Gérard et RACINE Jean-Philippe, propriétaires riverains :

1°) pour un montant de 1 € le m2

Les 31 m2 bord de chaussée goudronnée, en terre/gravillons tels que tracés en rouge sur le plan 1 ci-annexé soit :

- la parcelle A 1120 de 22 m2 à Monsieur VEYRAT Gérard
- et la parcelle A 1119 de 9 m2 à Monsieur RACINE Jean-Philippe

2°) pour un montant de 150 € le m2

Les 14 m2 tirés de la parcelle A 1057 situés en zone UHI1, tels que figurant en rouge sur <u>le plan 2</u> ci-joint. soit :

- la parcelle A 1132 d'une superficie de 2 m2 à Monsieur Gérard VEYRAT,
- et la parcelle A 1133 d'une superficie de 12 m2 à Monsieur Jean-Philippe RACINE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité, de vendre :

1°) pour un montant de 1 € le m2

Les 31 m2 bord de chaussée goudronnée, en terre/gravillons :

- la parcelle A 1120 de 22 m2 à Monsieur VEYRAT Gérard
- et la parcelle A 1119 de 9 m2 à Monsieur RACINE Jean-Philippe

2°) pour un montant de 150 € le m2

Les 14 m2 de la parcelle A 1057 situés en zone UHI1, soit :

- la parcelle A 1132 d'une superficie de 2 m2 à Monsieur Gérard VEYRAT,
- et la parcelle A 1133 d'une superficie de 12 m2 à Monsieur Jean-Philippe RACINE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tous documents afférents ; les frais d'acte notarié étant supportés par les acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Pour extrait conforme,	Le secrétaire de séance,	
	Le Maire,	Christophe VADON	
Compte tenu de sa télétransmission le :	Jérémie COURLET		
Et de la publication le :	A STATE OF THE STA		
	* * *		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Section : A Feuille(s) : 000 A 07 Qualité du plan : Plan non régulier Commune: MINZIER (184) EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Numéro d'ordre du document d'arpentage : 428J Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Document vérifié et numéroté le 26/01/2024 Date de l'édition : 26/01/2024 AANNECY Support numérique : --Par Stéphane PHILIPPE Géomètre du Cadastre D'après le document d'arpentage Signé dressé (2) Par Justin PERNOUD ANNECY Cité administrative Réf.: N° O.G.E. 6335 Le 7, rue Dupanloup 74040 ANNECY Téléphone: 04.50.88.40.43 Fax: 04.50.88.47.94 as d'une esquisse (plan rénoxé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage, e ou technicien extraïté du codiatine, étc ...). cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr 1030 731 1057 1056 707 703 706 705 733 708 865 864

•			

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Section : A Feuille(s) : 000 A 07 Commune : MINZIER (184) Qualité du plan : Plan non régulier EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Numéro d'ordre du document d'arpentage : 435 R CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sousàignés (3) a été établi (1):

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au buredu;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage our d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à les propriétaires désiblent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la tremise 6463.

A - Trailie - Les propriétaires des blent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la tremise 6463. Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Document vérifié et numéroté le 08/10/2024 Date de l'édition : 08/10/2024 A Annecy Support numérique : -----Par Dominique PEGOT Inspectrice D'après le document d'arpentage Signé dressé Cabinet PERNOUD (2)Centre Des impôts Foncier d'ANNECY Réf.: Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 ANNECY Téléphone: 04.50.88.40.43 cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr PLAN 2 10 1042 1044 103 720 731 1027 1132 1056 703 706 705 733 708 865 1932050

